

AVIS DE CONSULTATION : AT/DO31/SDFS/DAL/ N°15/2021

La Direction Opérationnelle de la Wilaya d'Oran lance l'avis de consultation pour la :

La Réalisation des travaux de canalisations urbaines des sept (07) Lots :

LOT N°1: Champ de tir HASSI BEN OKBA (3.402 KM/Alvéole)

LOT N°2: Stade INFS-CJS Ain Turk (0.647 KM/Alvéole)

LOT N°3: Centre equestre Antar ibn Cheddad (0.494 KM/Alvéole)

LOT N°4 : Piscine Olympique jardin publique (0.364 KM/Alvéole)

LOT N°5 : Salle OMS la Lofa Es Senia (0.321 KM/Alvéole)

LOT N°6: Salle OMS Gdyel (0.113 KM/Alvéole)

LOT N°7: Salle OMS Oued Tlélat (0.022 KM/Alvéole)

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

Le présent avis de consultation s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales soumissionnant seules ou dans le cadre de groupement momentanés d'entreprises, qualifiées dans le domaine des travaux de génie civil et canalisation, travaux publics, bâtiment et hydrauliques de droit algérien, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation du projet selon les paliers suivants :

Palier 01 : Pour les lots dont la distance est supérieure à 600 mètres linéaires (artère) : seules les soumissionnaires possédant un certificat de qualification et classification de 01 lot et plus sont appelées à soumissionner pour ces lots.

Palier 02 : Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 600 mètres linéaires (artère) : Aucune qualification n'est exigée pour ces lots.

Les entreprises intéressées par le présent avis de consultation, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie télécom à l'adresse suivante :

**Direction opérationnelle d'Oran
Département Achat et Logistique
06 Rue Chaila Ali -El Makkari-
- Oran - Algérie**

Contre le paiement, auprès de la banque **BNA Agence ES SOUMMAM**, d'un montant de **deux mille dinars algériens (2000 DA)** non remboursable. Représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : **Compte en dinars N°001 00951 0300 000 552/20.**

NB : Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises, constitué avant le retrait du cahier des charges, ce dernier doit être retiré par le mandataire chef de file, désigné dans la convention du groupement momentané, ou par l'un des membres du groupement désigné dans le cadre de la même convention.

Présentation des offres :

Le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et fermées indiquant sur chaque enveloppe dénomination du soumissionnaire, la référence de l'objet de l'avis de consultation ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « dossier administratif », « offre technique », « offre financière ».

Le dossier administratif comprend un (01) original en format papier, l'offre technique comprend un (01) original en format papier, l'offre financière comprend un (01) original en format papier sont insérés dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, l'indication sur la référence et l'objet de l'avis de consultation ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « dossier administratif », « offre technique », « offre financière ».

Les Trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, aucun signe d'identification du soumissionnaire comportant uniquement les mentions suivantes :

**ALGERIE TELECOM-SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLE D'ORAN
AVIS DE CONSULTATION N°15/AT/DO31/SDFS/DAL/2021**

Travaux de canalisations urbaines de 07 Lots

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante : **06 Rue Chaila Ali -El Makkari- Oran – Algérie**

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **quinze (15) jours** de **08h00 à 14h00** à partir de la première date de parution du présent avis dans le site Web d'Algérie Télécom.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** mn à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingt (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

